

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 JANVIER 2015

Nombre de Conseillers :

<i>En exercice :</i>	23	L'an deux mille quinze
		le Quinzième vingt-troisième tenir tenir tenir tenir
<i>présents :</i>	17	Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES
		dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
<i>votants :</i>	23	à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2015

Présents : MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER, Michèle CLAUDEL, MM. Jean-Paul MENIA, Daniel RUZZIER, Daniel CROUVIZIER, Mmes Valérie LEVEQUE, Sylvie VALENCE, Erika DELOY, Emilie MURARD, Stéphanie SANCHEZ, MM. Martial HILAIRE, Denis MASY, Jean Albert HABY et Mme Céline LECOMTE.

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

M. Joseph MORIN pouvoir à M. Philippe GERMAIN,
Mme Delphine GREVISSE pouvoir à M. Yves BONJEAN,
Mme Françoise FRISONROCHE pouvoir à Mme Michèle CLAUDEL,
M. Pascal SONRIER pouvoir à Mme Marie-José DIDIER,
M. Ghislain HARELLE pouvoir à M. Daniel RUZZIER,
Mme Michèle PELTIER pouvoir à M. Jean-Albert HABY.

ABSENTS : Aucun

Mme Sylvie VALENCE a été élue Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, en vertu de la délibération du 11 avril 2014,
celles-ci concernent le Droit de Prémption Urbain :

N°	Date de Décision	Droit de Prémption	SITUATION DU BIEN	Parcelles	Bâti	Non bâti	Usage
31/2014	01/12/2014	Non	10 Rue Joffre	AA n°104	X		Habitation
32/2014	03/12/2014	Non	6 Rue de la Cabée	AA n°57	X		Habitation
01/2015	09/01/2015	Non	6 Lotissement Le Vert Coteau	AA n°37	X		Habitation

Usage : H = Habitation – P = Professionnel – A = Agricole – C = Commercial – M = Mixte – T = Terrain

LE CONSEIL MUNICIPAL en prend acte

2015-01

BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES N°4

Afin d'intégrer en compte d'investissements des travaux réalisés en régie durant l'année 2014 et notamment la création de nouveaux bureaux à la salle polyvalente et d'une salle café à la Mairie, Monsieur le Maire expose qu'il convient d'enregistrer la décision modificative suivante :

BUDGET DE LA COMMUNE 2014

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes	Compte 722-042	+ 29 079,73 €
Dépenses	Chapitre 023	+ 29 079,73 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes	Chapitre 021	+ 29 079,73 €
Dépense	Compte 2135-040	+ 29 079,73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives ci-dessus énoncées,

2015-02

MUSIQUE MUNICIPALE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à l'occasion de la Sainte-Cécile, la Commune offre traditionnellement un repas aux membres de la Musique Municipale (à hauteur de 20 euros par personnes).

34 musiciens ont participé à ce repas, il convient donc de verser à la Musique Municipale une subvention exceptionnelle de 680,00 €.

Il convient de délibérer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, à titre exceptionnel, à la Musique Municipale une subvention exceptionnelle de 680,00 €.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées à l'article 6574 du Budget Communal de l'exercice en cours.

2015-03

COLLEGE CHARLEMAGNE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Collège Charlemagne de Bruyères organise une sortie à Paris le vendredi 27 mars 2015.

Le coût total du voyage est de 44,86 € par élève. La participation des familles sera de 15 €.

Le Collège sollicite une subvention afin de financer le voyage de 7 élèves bruyérois.

Monsieur le Maire propose de verser 15,00 € pour chacun des 7 élèves bruyérois.

Il convient de délibérer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention, au Collège Charlemagne, de 105,00 €.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées à l'article 6574 du Budget Communal de l'exercice en cours.

2015-04

LYCEE JEAN LURCAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Lycée Jean Lurcat souhaite mettre en place un projet intitulé « Horace ».

Ce spectacle, dont le thème est la légende romaine des Horaces et des Coriaces, se déroulerait en plein air et vise à dynamiser la vie culturelle, théâtrale et musicale non seulement du Lycée et du territoire.

Dans ce cadre, Monsieur le Proviseur du Lycée sollicite une subvention.

Il convient de délibérer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, à titre exceptionnel, au Lycée Jean Lurçat, une subvention de 200,00 € dans le cadre du projet « Horace ».

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées à l'article 6574 du Budget Communal de l'exercice en cours.

2015-05

REQUALIFICATION DU GAI LOGIS: DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de requalification du Gai Logis ainsi que son plan de financement.

La requalification consistera à réaliser la voirie longeant les copropriétés situées le long de la Rue de Lattre de Tassigny afin de permettre la réalisation par Vosgelis de 8 logements de plain pied.

Monsieur BONJEAN demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet et de l'autoriser, le cas échéant à solliciter auprès du Conseil Général des Vosges une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

S'ENGAGE à réaliser les VRD longeant les copropriétés situées le long de la Rue de Lattre de Tassigny afin de permettre la réalisation par Vosgelis de 8 logements de plain pied.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Vosges une subvention aussi élevée que possible dans le cadre des travaux de réhabilitation du Gai Logis.

2015-06

REFECTION DE LA TOITURE-TERRASSE DE L'ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle et demande à l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Général des Vosges une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Vosges une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de la réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle.

2015-07

REFECTION DE LA TOITURE-TERRASSE DE L'ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle et demande à l'autorisation de solliciter auprès de la Préfecture des Vosges, une subvention d'un montant aussi élevé que possible, au titre de la DETR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture des Vosges, une subvention d'un montant aussi élevé que possible, au titre de la DETR, dans le cadre de la réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle.

2015-08

**PERSONNEL COMMUNAL :
MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Corinne DUBAR, adjoint technique de 2^{ème} classe, travaille 17 heures au CCAS de Bruyères, affectée au Multi-accueil « Les Lutins de l'Avison » et 18 heures à la Commune de Bruyères, affectée à la Piscine Municipale.

Monsieur le Maire propose d'intégrer totalement Madame DUBAR au Pôle Sport Animation Jeunesse. Madame DUBAR interviendra ainsi un peu plus à la piscine, mais aussi au restaurant scolaire et plus généralement au sein des établissements gérés par le Pôle Sport Jeunesse Animation.

Le 15 janvier 2015, le Comité Technique a émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de passer la durée hebdomadaire de service de :

- **Corinne DUBAR**, adjoint technique de 2^{ème} classe, de 18 heures à 35 heures,

PRECISE que le montant de sa prime mensuelle augmentera proportionnellement à l'évolution de sa durée hebdomadaire de service.

2015-09

**PERSONNEL COMMUNAL :
ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DES
VOSGES**

Le Maire explique au Conseil, que le Centre de Gestion propose un nouveau schéma de surveillance médicale basée sur une pluridisciplinarité de l'équipe santé au travail et permettant de :

- proposer un service de santé qui offre une prestation plus large de prévention des risques professionnels,
- assurer un suivi médico-professionnel de tous les agents adhérents au service,
- bénéficier de compétences pluridisciplinaires (infirmiers, ergonome, psychologue du travail...) adaptées en fonction des difficultés rencontrées par les agents en matière de santé au travail,

- assurer un lien fort et efficient entre le service de santé au travail et les instances médicales (Comité Médical Départemental et Commission de Réforme) du Centre de Gestion des Vosges.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention relative à ce nouveau service.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion des Vosges.

2015-10

FORET :

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15 décembre 2011, le Conseil municipal a décidé de céder à l'Office National des Forêts, pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain, d'une contenance de 811 m², issue de la division à venir de la parcelle cadastrée section AA n°262, permettant de construire un bâtiment à usage de bureau dans le lotissement Yitzack Rabin.

Il était prévu que Monsieur le Maire rédige un acte administratif et que Madame PELTIER, alors adjointe au Maire signe l'acte.

La cession n'ayant pas pu être faite avant le renouvellement du Conseil municipal de 2014, il est nécessaire d'actualiser cette vente.

Il convient de fixer les conditions de la cession du terrain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

RAPPELLE que suivant la délibération du 15 décembre 2011, l'Office National des Forêts prend en charges les frais de géomètre résultants de la cession.

ACCEPTE de céder à l'ONF, pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain, d'une contenance de 811 m², issue de la division à venir de la parcelle cadastrée section AA n°262,

DEMANDE l'insertion dans l'acte administratif d'une clause de droit de retour courant jusqu'au 31 mars 2020, dans l'hypothèse où l'Office National des Forêts n'a pas construit de bâtiment à usage de bureau dans ce délai,

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif correspondant,

DESIGNE Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint au Maire, pour signer ledit acte.

2015-11

FORET :

DEMANDE DE PASSAGE EN COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal est informé que sur les conseils de l'ONF il convient de demander le passage en coupe de bois de la parcelle HA3.

Cette parcelle de 1,5 hectare située sur le territoire de Champdray jouxte la parcelle 104 dont les bois feront l'objet d'une commercialisation cette année.

Le passage en coupe de bois permettra de commercialiser les bois de ces deux parcelles voisines simultanément.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DEMANDE le passage en coupe de bois de la parcelle HA3.

2015-12

ANIMATION :

ATTRIBUTION DE LA FOIRE DE PRINTEMPS 2015 A L'ASSOCIATION « CAP BRUYERES ET ENVIRONS »

Sur proposition de Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONFIE l'organisation de la Foire de Printemps qui aura lieu à Bruyères, le Dimanche 10 mai 2015 à l'Association CAP BRUYERES et ENVIRONS représentée par Monsieur Frédéric BRABANT.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer la convention afférente.

2015-13

GRDF : CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVE EN HAUTEUR

Le Maire explique au Conseil, que GrDF sollicite la Ville de BRUYERES afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des Equipements Techniques nécessaires au déploiement du dispositif de télérelevé des compteurs.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ladite convention relative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à la majorité, suivant les résultats suivants,

POUR :	22
CONTRE :	01 (Martial HILAIRE)
ABSTENTION :	00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil :

- D'un courrier de Gérard CHERPION, Député des Vosges et Conseiller Régional de Lorraine, relatif à l'attribution d'une subvention de 8 000,00 € à Monsieur Guillaume MARCHAL pour la création d'une pâtisserie-chocolaterie,
- De courriers du Conseil Général des Vosges, concernant d'une part, l'attribution d'une subvention complémentaire de 988,00 € au Collège Jeanne d'Arc pour respecter l'équité des moyens alloués par rapport aux collèges publics, et d'autre part, de l'octroi d'une subvention de 186,00 € au CCAS de BRUYERES pour la participation du PIAM au projet « Je parraine ma rivière dans les Vosges » .
- De courriers de remerciements de la Choral « Au clair des callunes » et du S.M.B Handball pour l'attribution de subventions.

Initié par Martial HILAIRE s'ensuit un large débat concernant le développement projeté de BRUYERES. Pour Monsieur le Maire, le développement de Bruyères se fera notamment par le biais du tourisme et en fonction des moyens financiers de la Commune.

La séance est levée à 22h30.

RAPPEL DU NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2015-01 : Budget : Décisions modificatives n°4,

2015-02 : Musique Municipale : Attribution d'une subvention exceptionnelle,

2015-03 : Collège Charlemagne : Attribution d'une subvention exceptionnelle,

2015-04 : Lycée Jean Lurçat: Attribution d'une subvention exceptionnelle,

2015-05 : Requalification du Gai Logis : Demande de subvention,

2015-06 : Réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle : Demande de subvention au Conseil Général,

2015-07 : Réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle : Demande de subvention au titre de la DETR,

2015-08 : Personnel communal : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent,

2015-09 : Personnel communal : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges,

2015-10 : Forêt : Vente d'une parcelle de terrain à l'Office National des Forêts (ONF),

2015-11 : Forêt : Demande de passage en coupe de bois,

2015-12 : Animation : Attribution de la Foire de Printemps 2015 à l'association « Cap Bruyères et environs »

2015-13 : GRDF : Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télélevé en hauteur,

M. Yves BONJEAN, Maire,

M. Daniel RUZZIER

Mme Emilie MURARD,

M. Philippe GERMAIN,

M. Daniel CROUVIZIER,

Mme Stéphanie SANCHEZ,

M. Roger ELANDALOUSSI,

Mme Valérie LEVEQUE,

M. Martial HILAIRE,

Mme Marie-José DIDIER,

Mme Sylvie VALENCE,

M. Denis MASY,

Mme Michèle CLAUDEL,

Mme Erika DELOY,

M. Jean Albert HABY,

M. Jean-Paul MENIA,

Mme Céline LECOMTE.